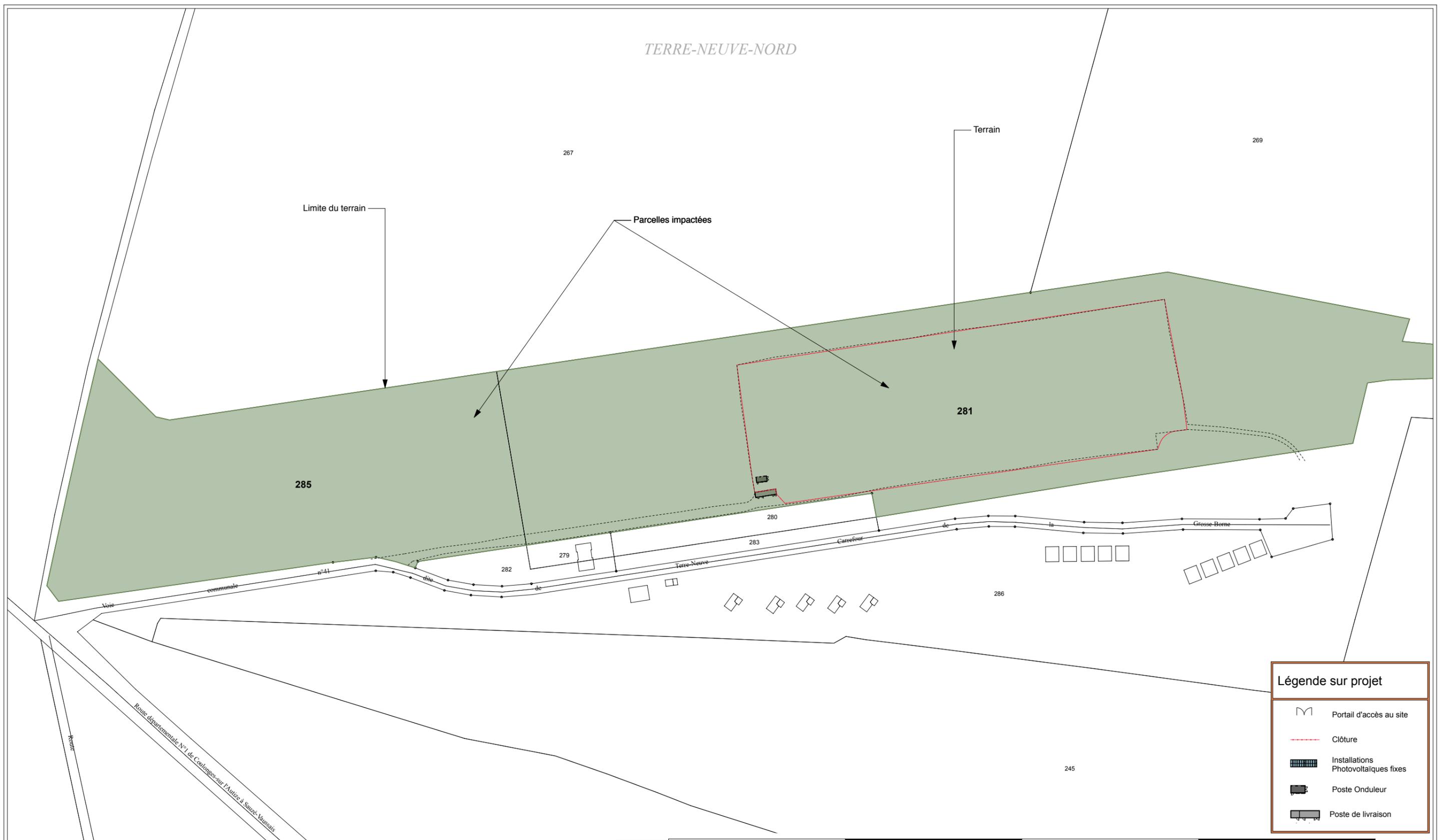


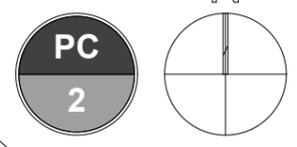
TERRE-NEUVE-NORD



Légende sur projet

-  Portail d'accès au site
-  Clôture
-  Installations Photovoltaïques fixes
-  Poste Onduleur
-  Poste de livraison

 TERRE NEUVE Énergies Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles	DPC	Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque Commune de Marigny - 79360 -	PLAN N°4	SARL D ARCHITECTURE KRZAN MA AR TC RT ET DE UP RL EG Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 - Code - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -
	Projet dessiné en Octobre 2017		Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%)	
	Projet modifié le :		Ech. 1/2000°	
Vendredi 24 Novembre 2017	Plan Masse			



338
Forêt de Marigny

339

247

245

281

285

267

269

Limite du terrain

Parcelles impactées

Terrain

Voie communale

Carrefour

Grosse-Borne

Route départementale N°1 de Coulognes-sur l'Autize à Saucé-Mauvais



Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo - 33323
Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Marigny
- 79360 -

02

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plans Masses Ech. 1/2000°

Coupes de profil du terrain Ech. 1/1500°

Coupes de principe Ech. 1/125°

SARL D ARCHITECTURE

KRZAN MAR
ARCHITECTURE
D'OEUVRE
UDVRL
EG

9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

- Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -

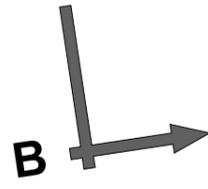
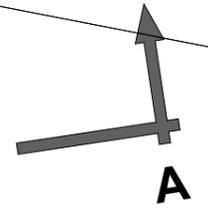
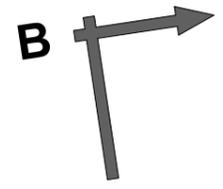
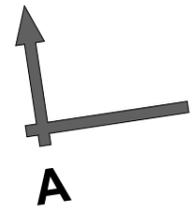
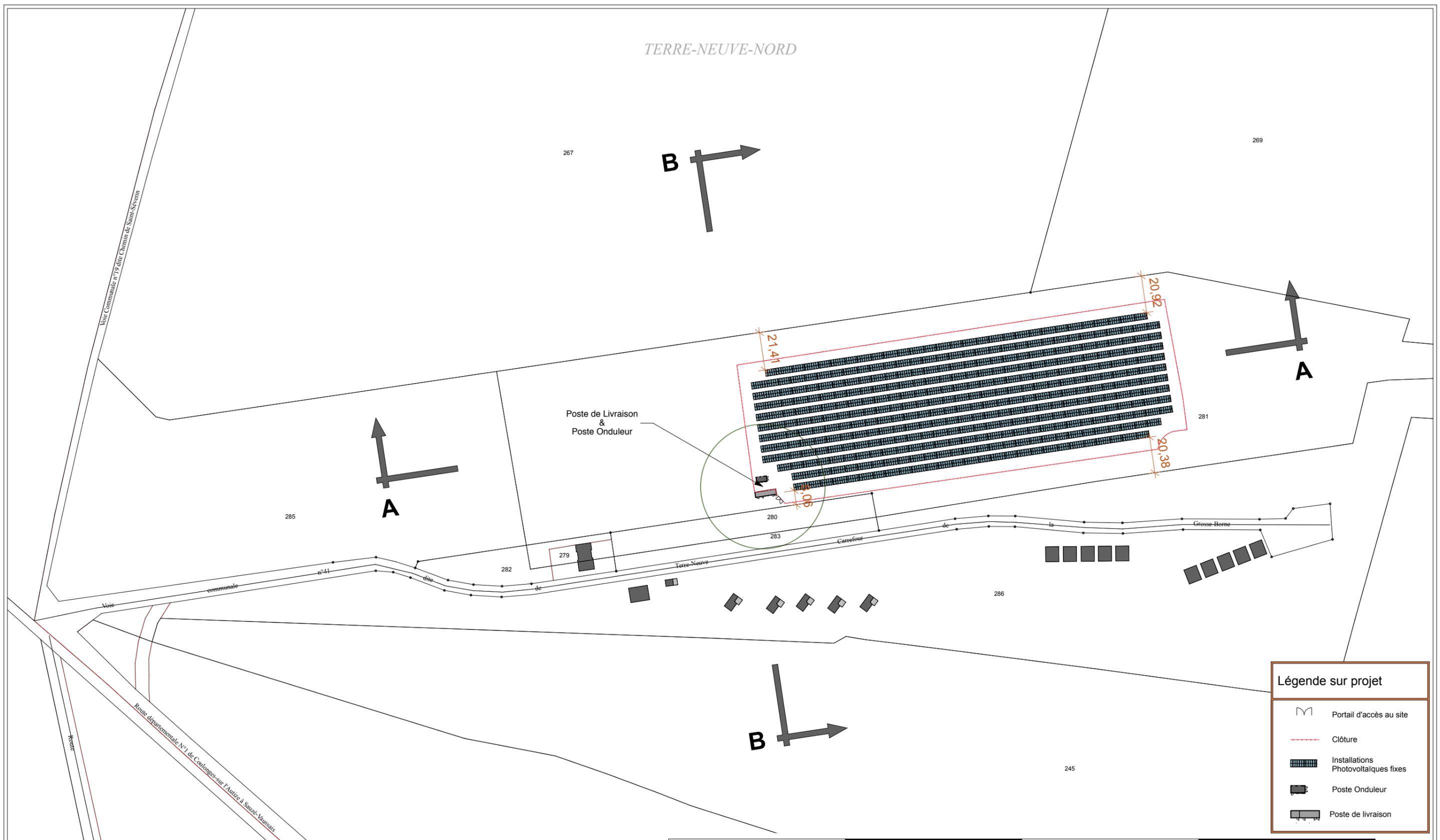
Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.

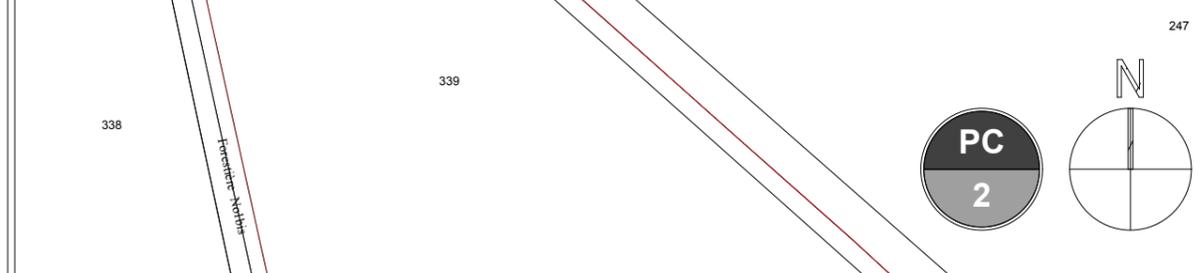
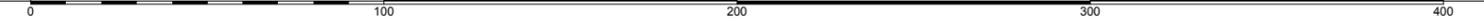
TERRE-NEUVE-NORD



Légende sur projet

- Portail d'accès au site
- Clôture
- Installations Photovoltaïques fixes
- Poste Onduleur
- Poste de livraison

<p>TERRE NEUVE Énergies Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles</p>	<p>DPC</p>	<p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Marigny - 79360 -</p>	<p>PLAN N°1</p> <p>Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/2000°</p>	<p>SARL D ARCHITECTURE KRZAN MA AR TC RT ET DE DP UE RP EG</p> <p>9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 28 43 cedric.krzan@wanadoo.fr</p> <p>Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 - Code - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -</p>
	<p>Projet dessiné en Octobre 2017</p>		<p>Plan Masse</p>	
	<p>Projet modifié le :</p> <p>Vendredi 24 Novembre 2017</p>		<p>Signature</p>	



Légende sur l'existant

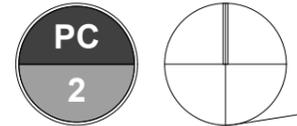
-  Cote de niveau
-  Courbe de niveau
-  Application cadastrale
- 281** N° de parcelle cadastrale
-  Végétation
-  Arbres / haies

Légende sur projet

-  Portail d'accès au site
-  Clôture
-  Installations Photovoltaïques fixes
-  Poste Onduleur
-  Poste de livraison
-  Voie de circulation

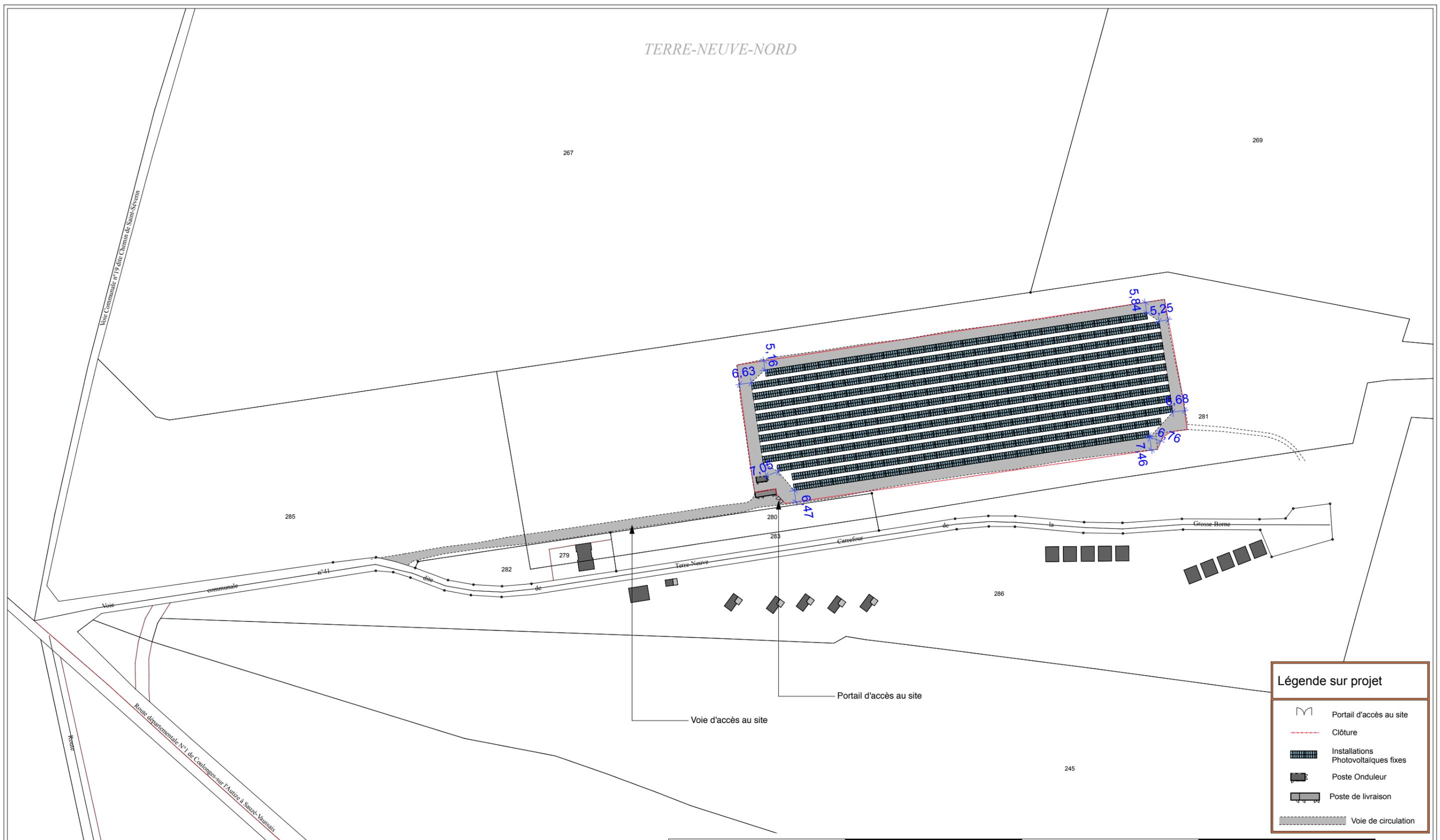


NOTA:
Le cadastre est donnée à titre indicatif.
Les limites réelles seront à définir par un bornage contradictoire et amiable



 TERRE NEUVE Énergies Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles	DPC Projet dessiné en Octobre 2017 Projet modifié le :	Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque Commune de Marigny - 79360 -	PLAN N°1 Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/250° Plan Masse	SARL D ARCHITECTURE KRZAN 9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 28 43 cedric.krzan@wanadoo.fr - Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 - Code - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -
	Vendredi 24 Novembre 2017			

TERRE-NEUVE-NORD



Légende sur projet

- Portail d'accès au site
- Clôture
- Installations Photovoltaïques fixes
- Poste Onduleur
- Poste de livraison
- Voie de circulation

<p>TERRE NEUVE Énergies Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles</p>	<p>DPC</p> <p>Projet dessiné en Octobre 2017</p> <p>Projet modifié le :</p>	<p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Marigny - 79360 -</p>	<p>PLAN N°1b</p> <p>Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%)</p> <p>Ech. 1/2000°</p>	<p>SARL D ARCHITECTURE KRZAN MA AR TC ET E D E P R L E G - Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -</p> <p>9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 28 43 cedric.krzan@wanadoo.fr</p>
	<p>Vendredi 24 Novembre 2017</p>		<p>Plan Masse</p>	

TERRE-NEUVE-NORD

Légende sur l'existant

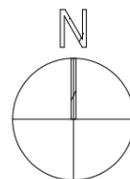
-  Cote de niveau
-  Courbe de niveau
-  Application cadastrale
- 281** N° de parcelle cadastrale
-  Végétation
-  Arbres / haies
-  Ligne électrique

Légende sur projet

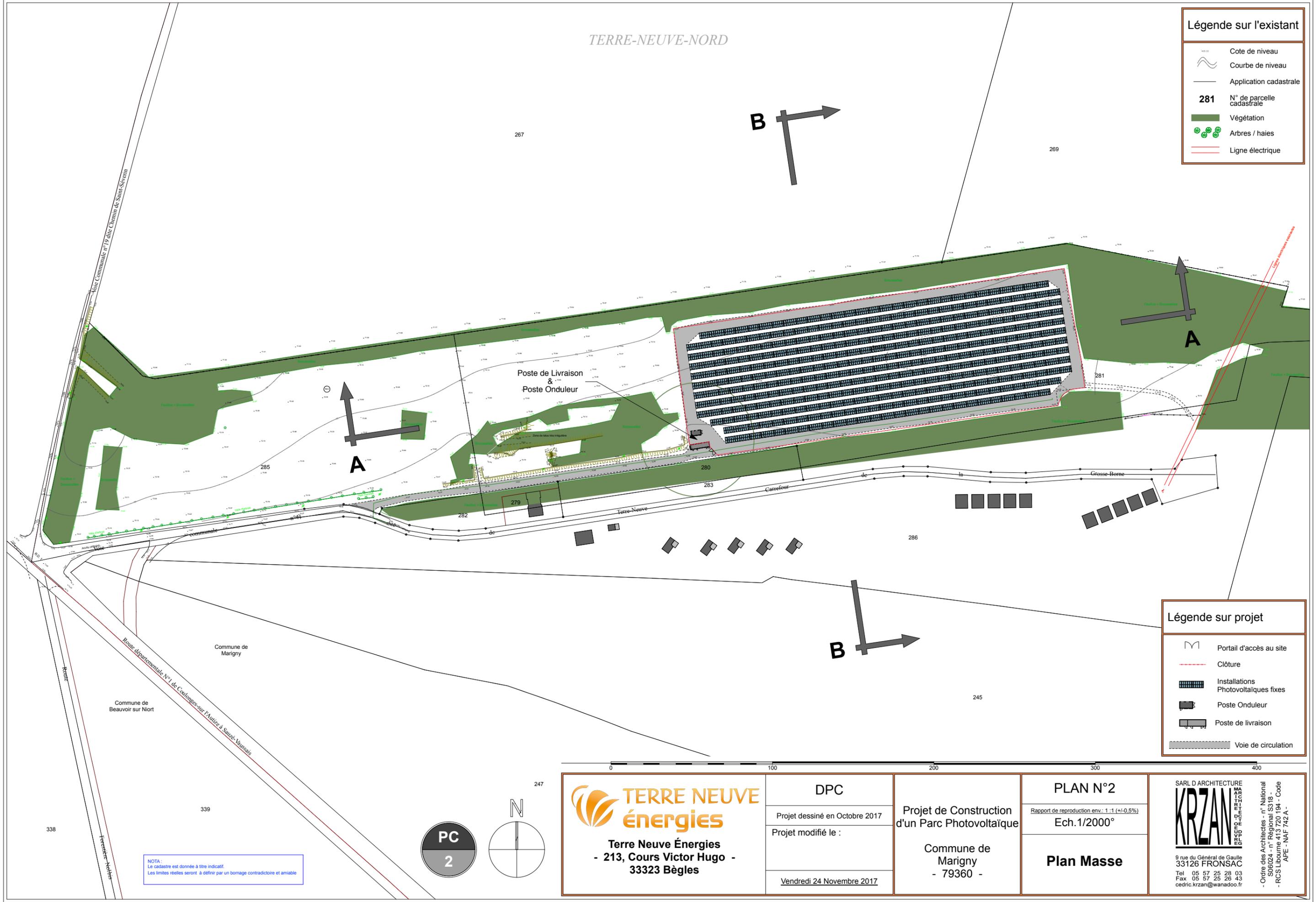
-  Portail d'accès au site
-  Clôture
-  Installations Photovoltaïques fixes
-  Poste Onduleur
-  Poste de livraison
-  Voie de circulation

NOTA :
Le cadastre est donné à titre indicatif.
Les limites réelles seront à définir par un bornage contradictoire et amiable

PC
2

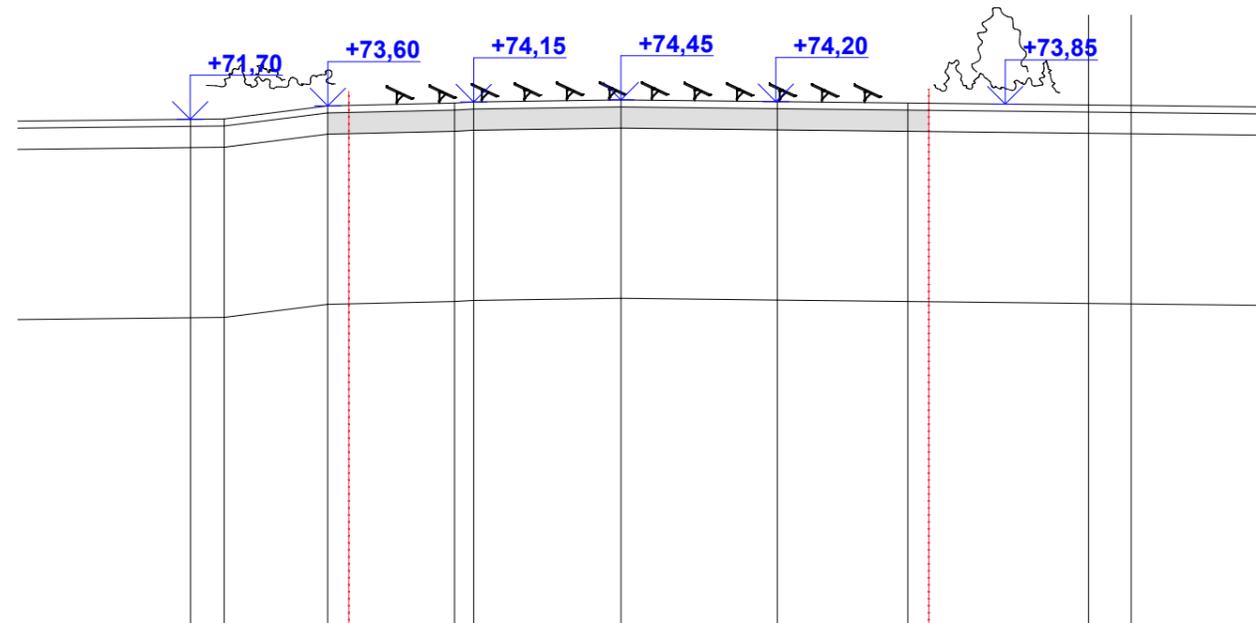


 Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles	DPC	Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque Commune de Marigny - 79360 -	PLAN N°2	SARL D ARCHITECTURE KRZAN 9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 28 43 cedric.krzan@wanadoo.fr
	Projet dessiné en Octobre 2017		Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%) Ech. 1/2000°	
	Projet modifié le :		Plan Masse	
	Vendredi 24 Novembre 2017			

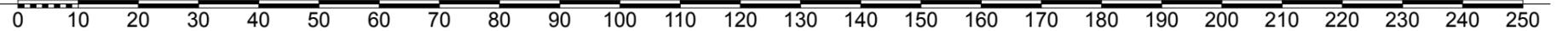




Coupe de profil du terrain A-A Ech. 1/1500°



Coupe de profil du terrain B-B Ech. 1/1500°



Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo -
33323 Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction
d'un Parc Photovoltaïque

Commune de
Marigny

- 79360 -

PLAN N°3

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Ech. 1/1000°

Coupes de profil
du terrain

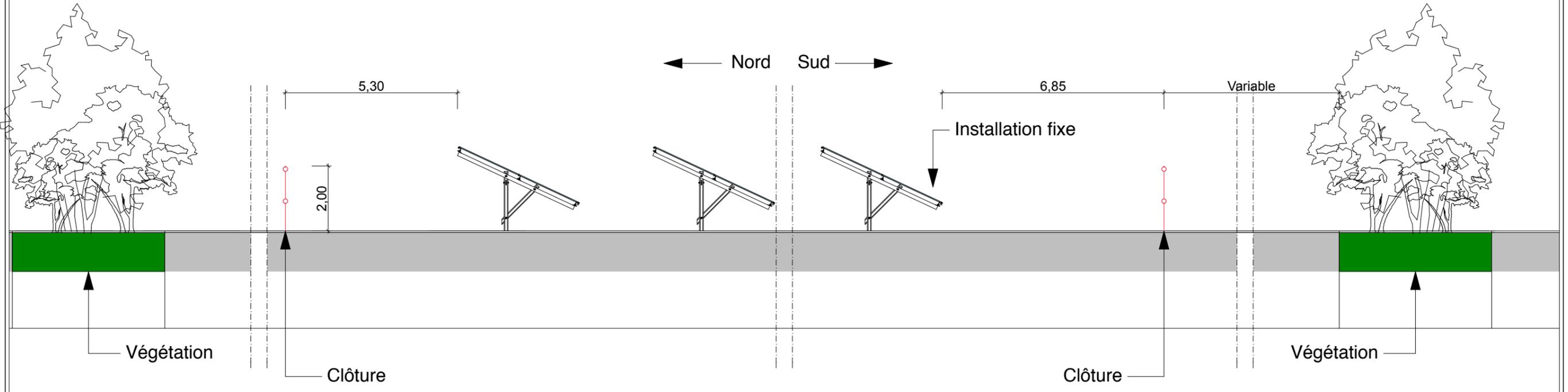
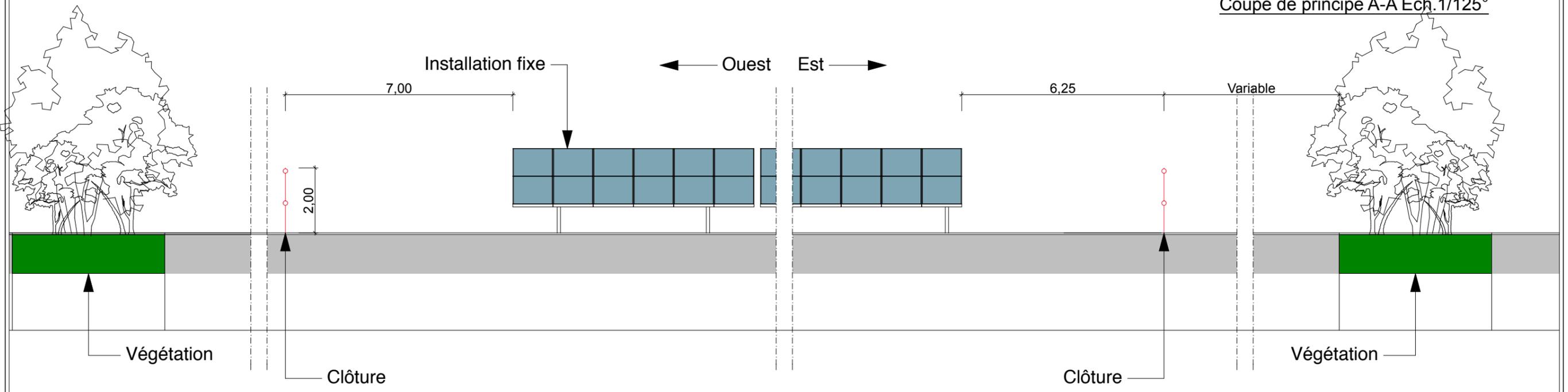
SARL D ARCHITECTURE



9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

- Ordre des Architectes - n° National
S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code
APE - NAF 742 A -

Coupe de principe A-A Ech. 1/125°



Coupe de principe B-B Ech. 1/125°



 <p>TERRE NEUVE ÉNERGIES Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles</p>	<p>DPC</p>	<p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Marigny - 79360 -</p>	<p>PLAN N°4</p>	<p>SARL D ARCHITECTURE KRZAN MA ARCHITECTURE 100% EN FRANCE 100% EN FRANCE</p> <p>9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 26 43 cedric.krzan@wanadoo.fr</p>
	<p>Projet dessiné en Octobre 2017</p>		<p>Rapport de reproduction env.: 1 : 1 (+/-0,5%)</p>	
	<p>Projet modifié le :</p>		<p>Ech. 1/125°</p>	
<p>Vendredi 24 Novembre 2017</p>	<p>Coupes de principe</p>	<p>Signature</p>	<p>Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -</p>	



Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo - 33323
Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Marigny
- 79360 -

03

Implantation

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plans Masses partiels Ech. 1/250°:

- Poste onduleur
- Poste de Livraison

Coupes de principe Ech. 1/250°:
Altitudes d'implantation

SARL D ARCHITECTURE

KRZAN MAR
ARCHIT
RI ET
DCT
OE
UD
VRL
EG

9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

- Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre.

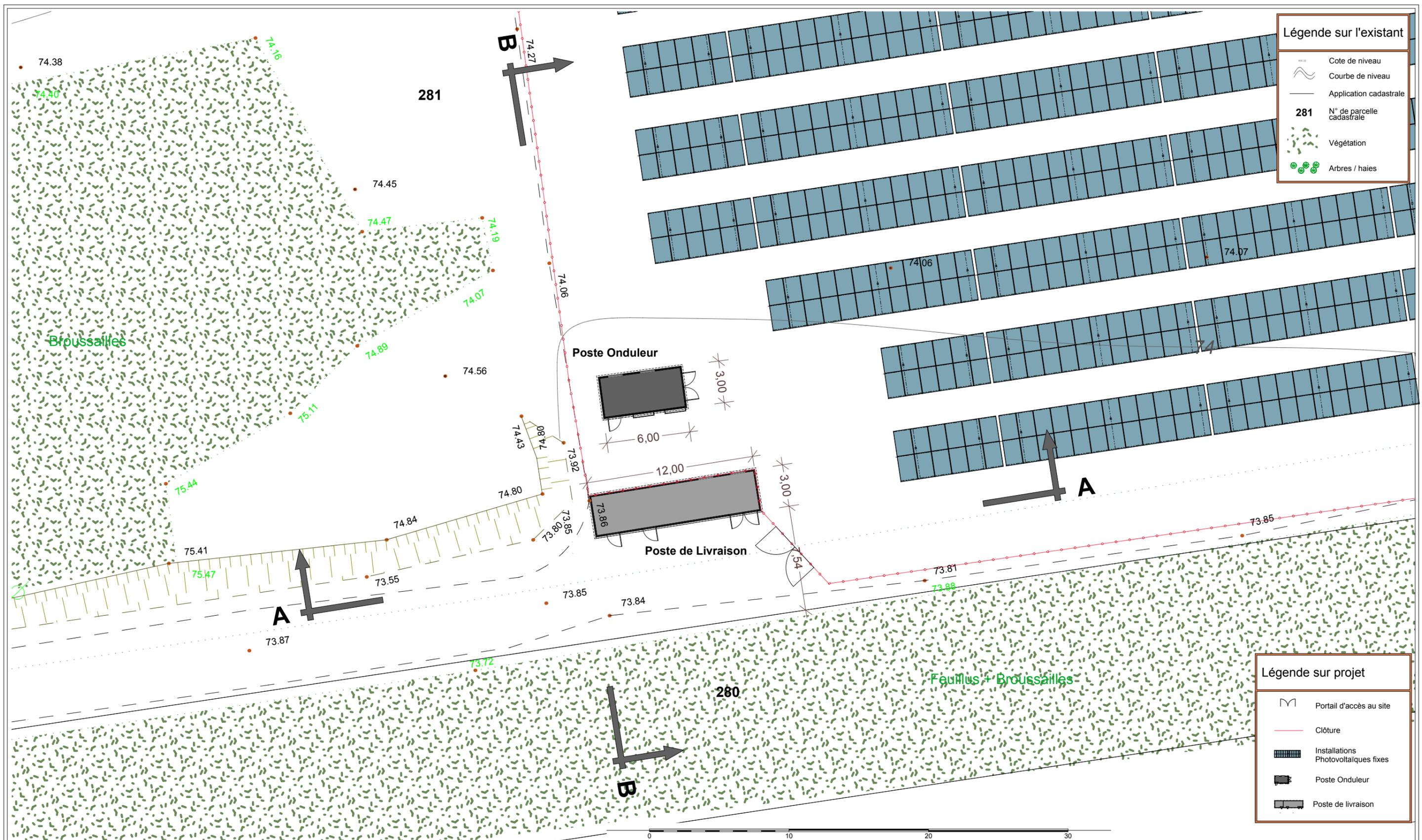
L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.

Légende sur l'existant

-  Cote de niveau
-  Courbe de niveau
-  Application cadastrale
- 281** N° de parcelle cadastrale
-  Végétation
-  Arbres / haies

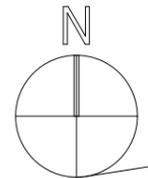
Légende sur projet

-  Portail d'accès au site
-  Clôture
-  Installations Photovoltaïques fixes
-  Poste Onduleur
-  Poste de livraison



NOTA:
Le cadastre est donnée à titre indicatif.
Les limites réelles seront à définir par un bornage contradictoire et amiable.

PC
2



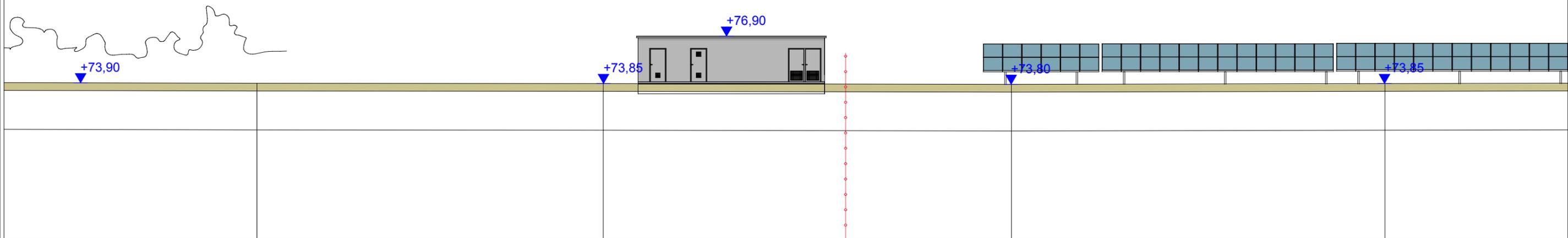
TERRE NEUVE Énergies
Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo -
33323 Bègles

DPC
Projet dessiné en Octobre 2017
Projet modifié le :
Vendredi 24 Novembre 2017

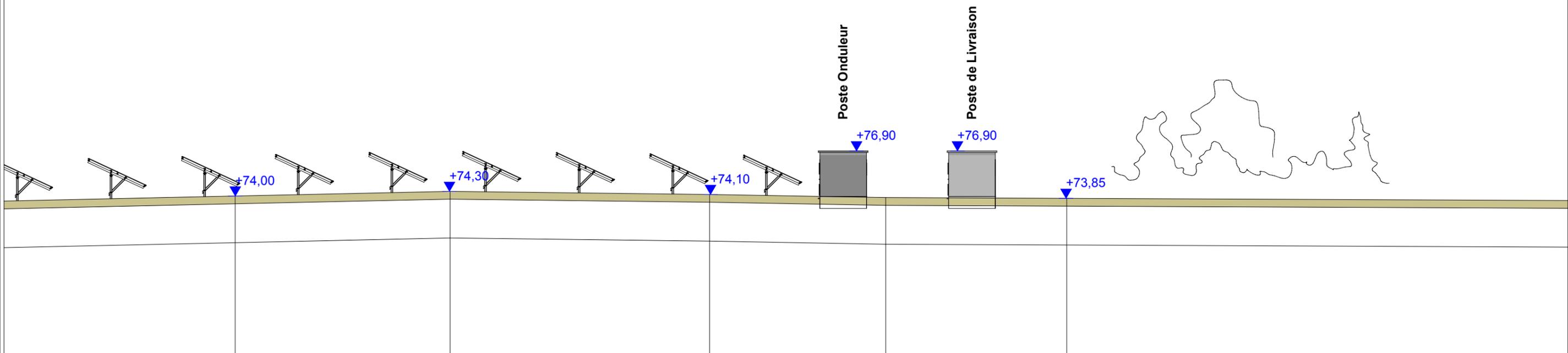
Projet de Construction
d'un Parc Photovoltaïque
Commune de
Marigny
- 79360 -

PLAN N°1
Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0.5%)
Ech. 1/250°
Plan Masse

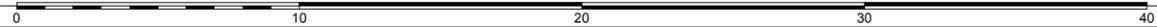
SARL D ARCHITECTURE
KRZAN
MA
AR
TC
FR
ET
E
DE
TE
UP
PL
EG
9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 28 43
cedric.krzan@wanadoo.fr
Ordre des Architectes - n° National
S06024 - n° Régional S318
- RCS Libourne 413 720 194 - Code
APE - NAF 742 A -



Coupe de principe A-A



Coupe de principe B-B



TERRE NEUVE
Énergies
Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo -
33323 Bègles

DPC
Projet dessiné en Octobre 2017
Projet modifié le :
Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction
d'un Parc Photovoltaïque
Commune de
Marigny
- 79360 -

PLAN N°2
Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)
Ech. 1/250°
Coupe de principe Partielle
Postes

SARL D ARCHITECTURE
KRZAN
9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr
Ordre des Architectes - n° National
506024 - n° Régional S318 -
RCS Libourne 413 720 194 - Code
APE - NAF 742 A -





Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo - 33323
Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Marigny
- 79360 -

Poste de livraison

Détails

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan du poste de livraison Ech. 1/50°

Façades du poste de livraison Ech. 1/50°

SARL D ARCHITECTURE
KRZAN MAR
ARCHITECTURE
RI ET E
DCT OE
EUDV
RL EG

9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

- Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -

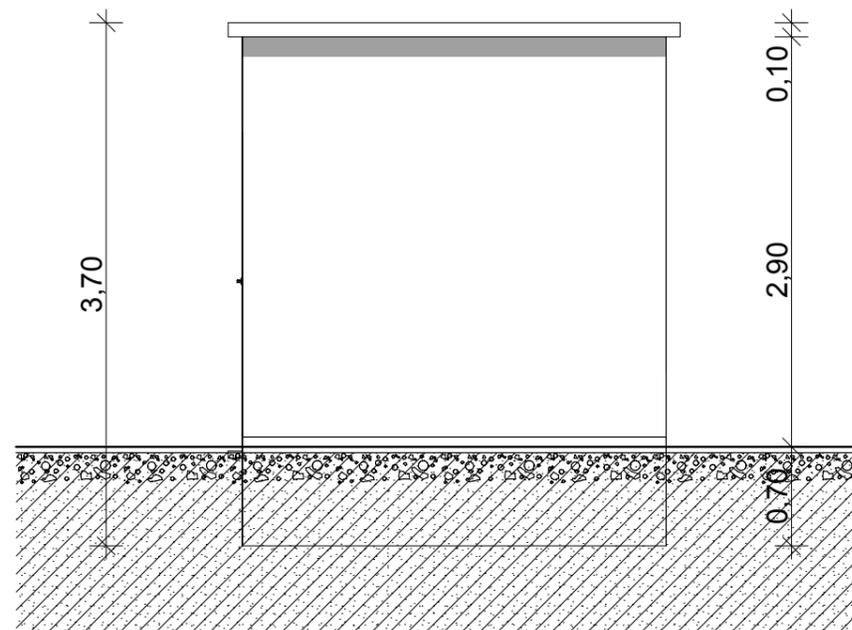
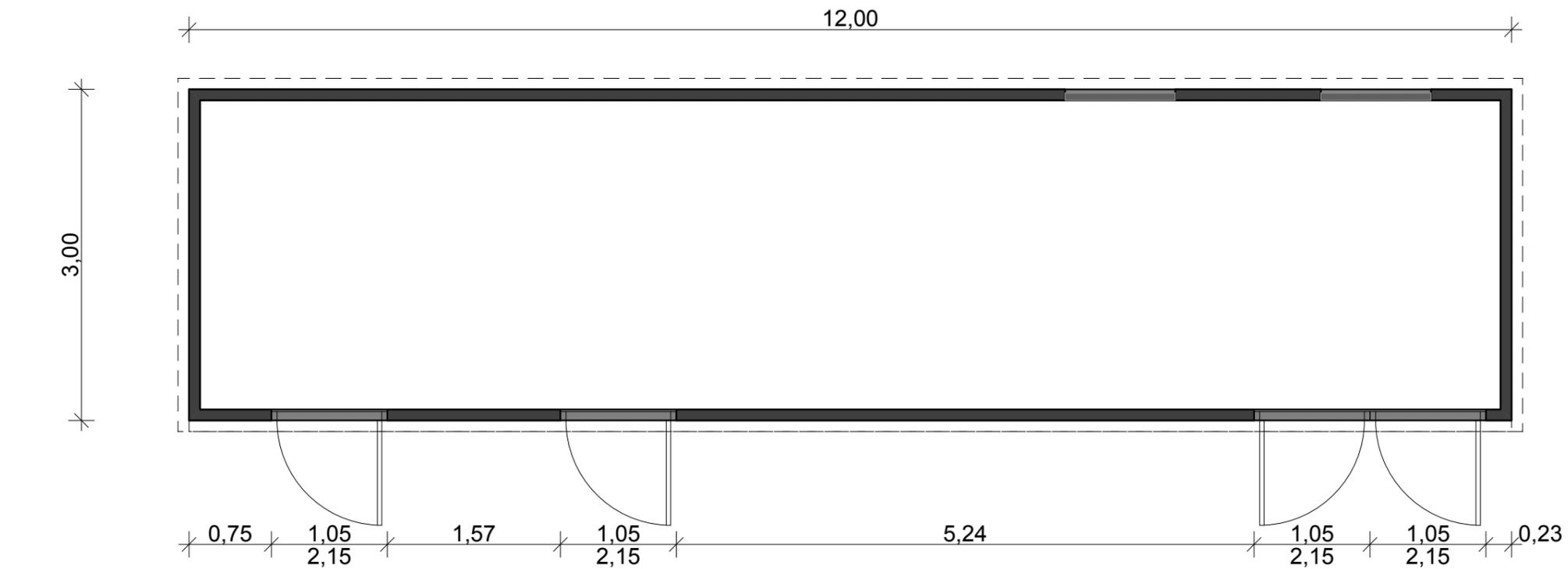
Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

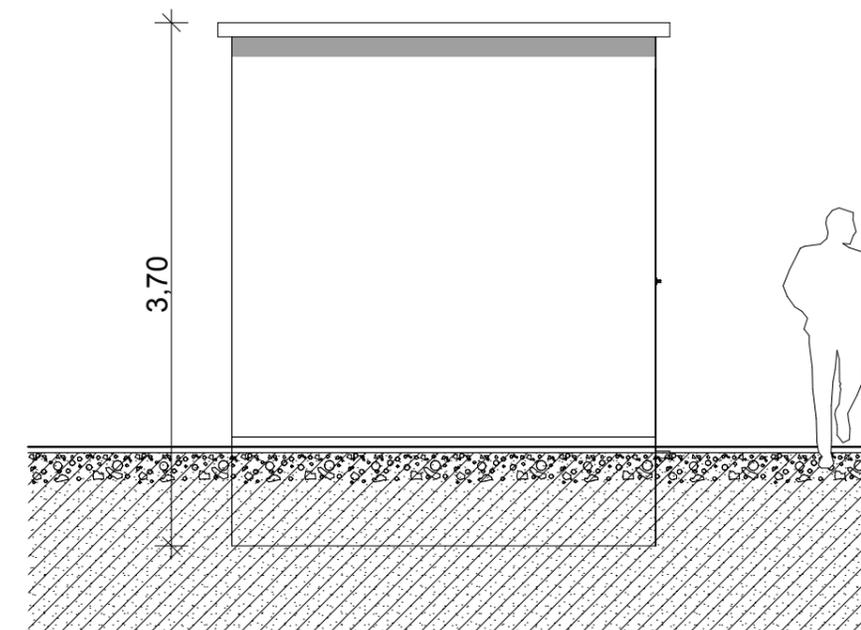
Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.

PLAN



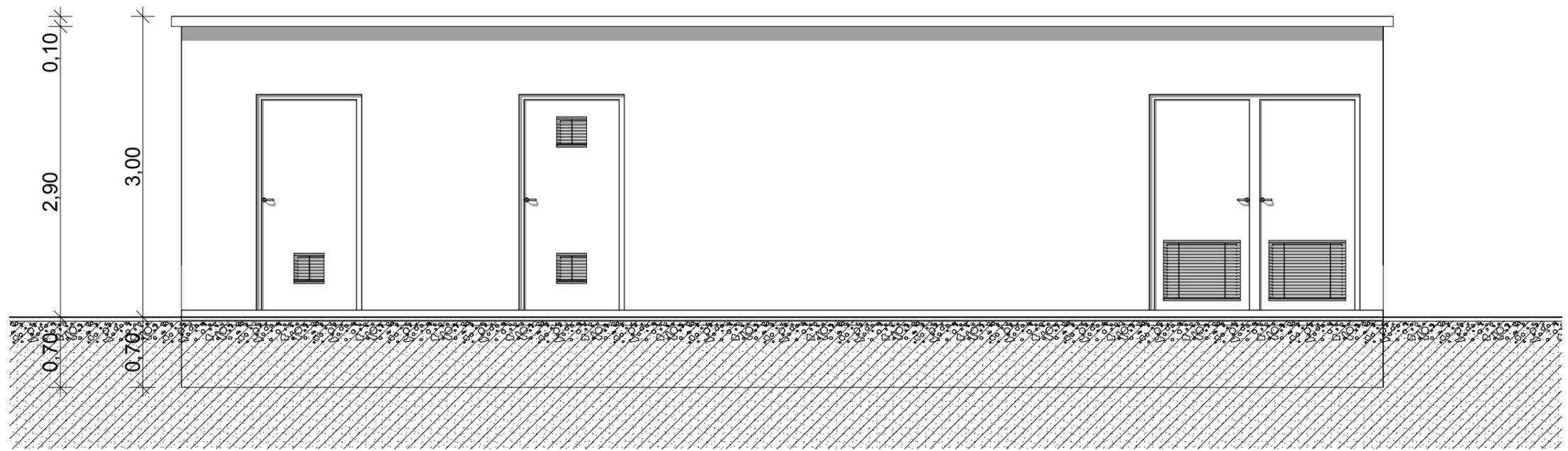
FACADE LATERALE



FACADE LATERALE

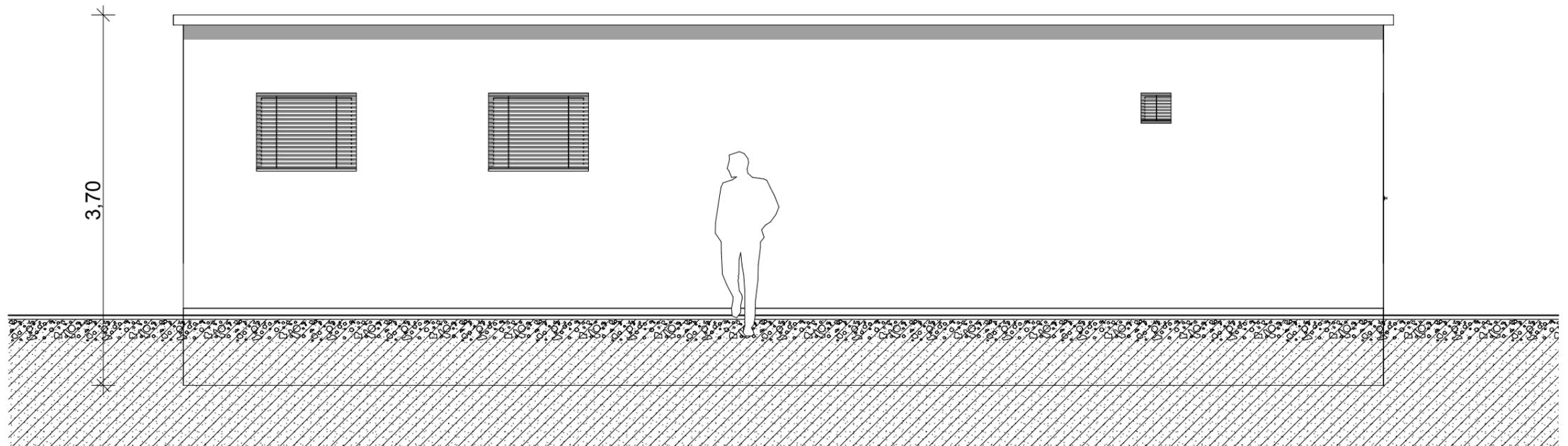


 <p>TERRE NEUVE Énergies</p> <p>Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles</p>	<p>DPC</p> <p>Projet dessiné en Octobre 2017</p>	<p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Marigny - 79360 -</p>	<p>PLAN N°1</p> <p>Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)</p> <p>Ech. 1/50°</p>	<p>SARL D ARCHITECTURE KRZAN MA AR C E T I C S E M P R E C O L E S</p> <p>9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 26 43 cedric.krzan@wanadoo.fr</p> <p>Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 - RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -</p>
	<p>Projet modifié le :</p>		<p>Poste de livraison</p>	
	<p>Vendredi 24 Novembre 2017</p>		<p><i>(Signatures)</i></p>	



FACADE PRINCIPALE

12,00



FACADE POSTERIEURE



Terre Neuve Énergies
 - 213, Cours Victor Hugo -
 33323 Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction
 d'un Parc Photovoltaïque

Commune de
 Marigny
 - 79360 -

PLAN N°2

Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)

Ech. 1/50°

Poste de livraison



9 rue du Général de Gaulle
 33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
 Fax 05 57 25 26 43
 cedric.krzan@wanadoo.fr

MA
 T
 R
 I
 E
 D
 O
 M
 I
 N
 E
 S
 -
 O
 R
 D
 R
 E
 S
 A
 R
 C
 H
 I
 T
 E
 C
 T
 E
 S
 -
 n° National
 S06024 - n° Régional S318 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code
 APE - NAF 742 A -



Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo - 33323
Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Marigny
- 79360 -

Poste onduleur

Détails

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan du poste onduleur Ech. 1/50°

Façades du poste onduleur Ech. 1/50°

SARL D ARCHITECTURE

KRZAN MAR
ARCHIT
RI ET
CT O
E UD
V RL
EG

9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

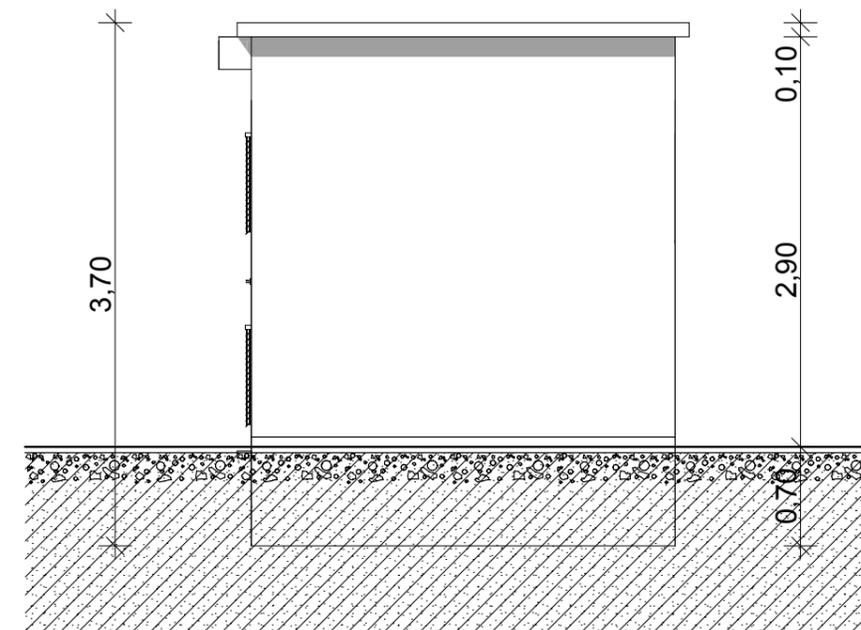
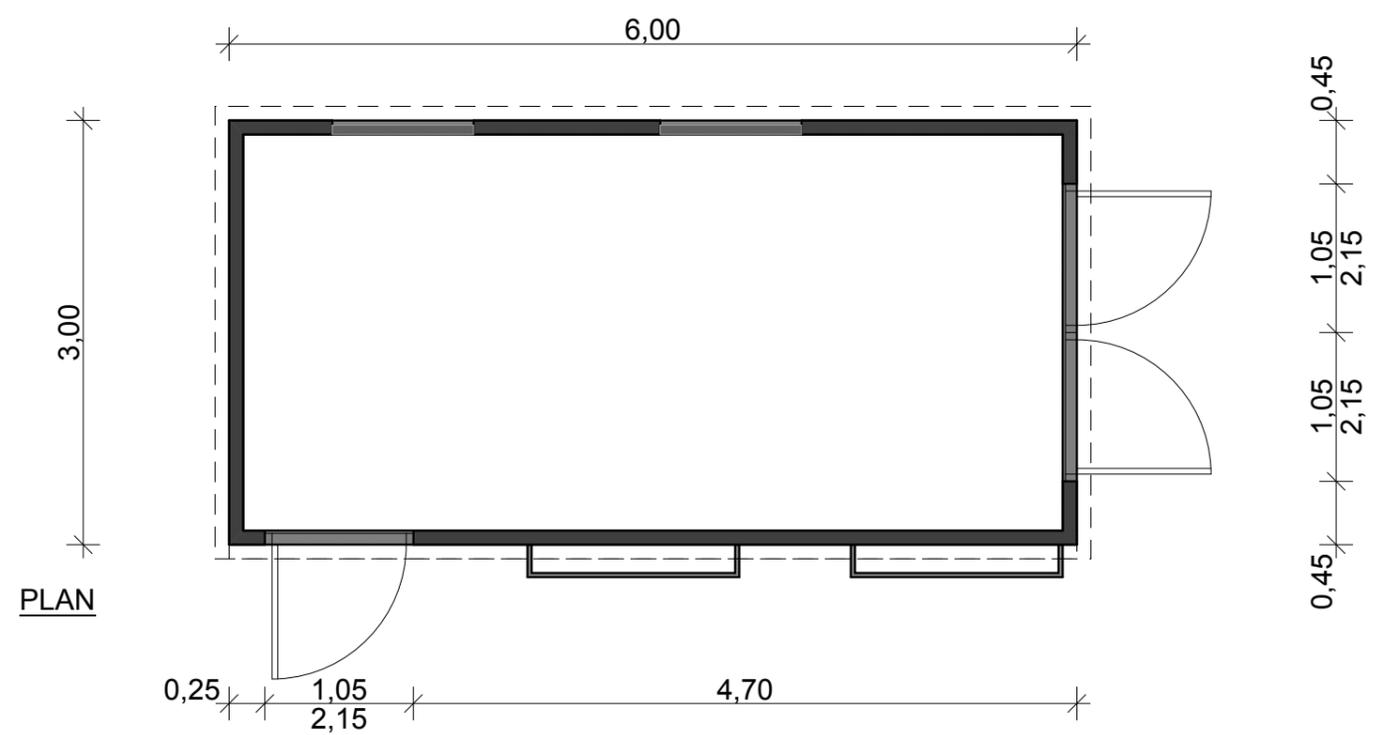
- Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

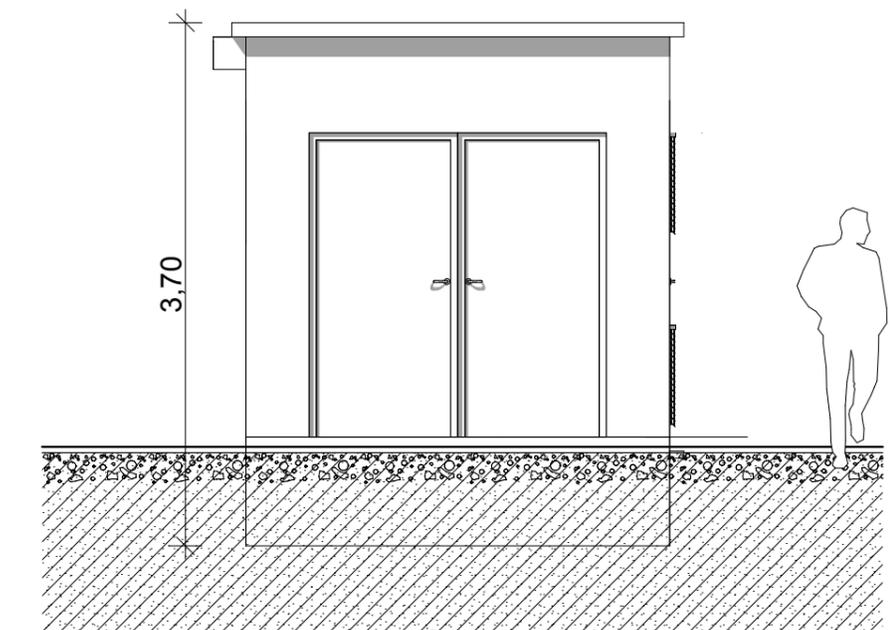
Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.



FACADE LATERALE

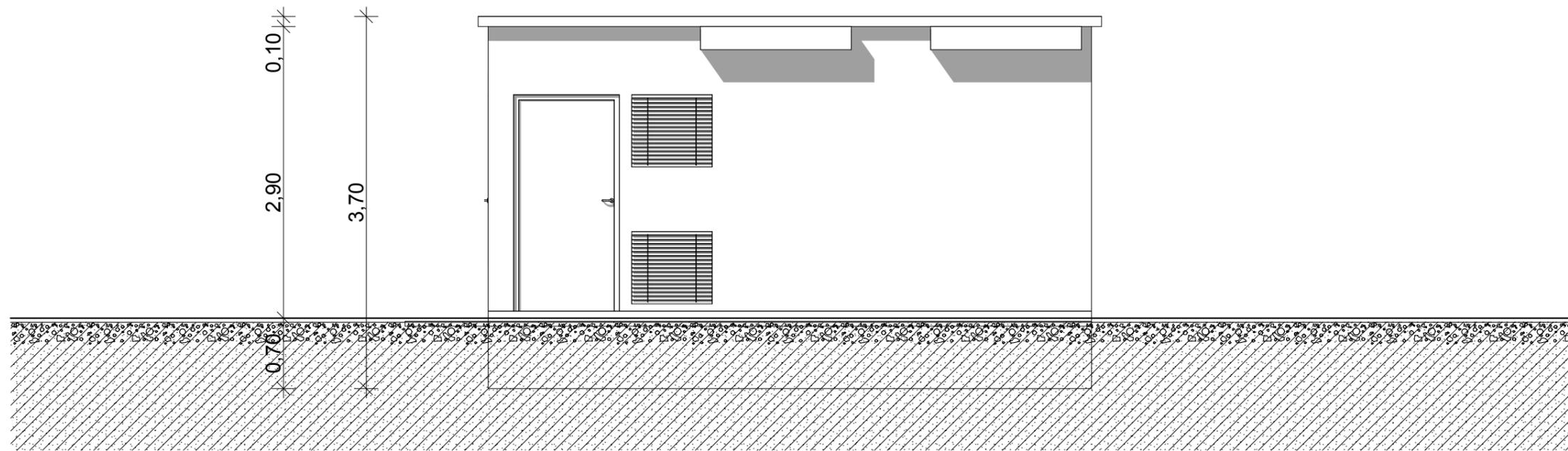


FACADE LATERALE



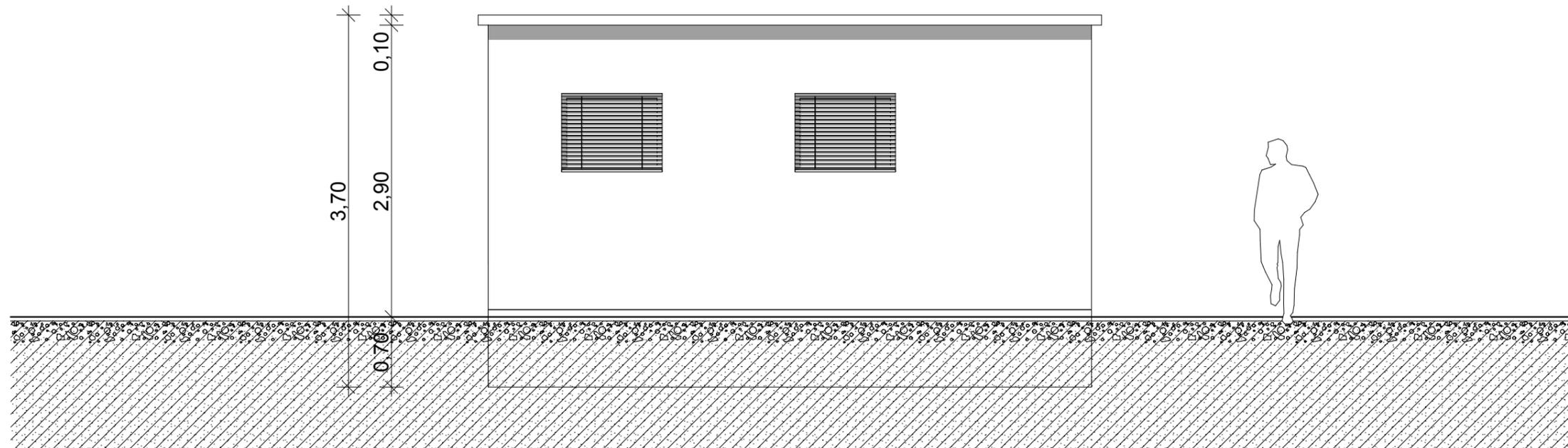
 <p>TERRE NEUVE Énergies</p> <p>Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles</p>	<p>DPC</p> <p>Projet dessiné en Octobre 2017</p>	<p>Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque</p> <p>Commune de Marigny - 79360 -</p>	<p>PLAN N°1</p> <p>Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)</p> <p>Ech. 1/50°</p>	<p>SARL D ARCHITECTURE KRZAN MA ARCHITECTURE CG</p> <p>9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 26 43 cedric.krzan@wanadoo.fr</p>
	<p>Projet modifié le :</p>		<p>Poste Onduleur</p>	
	<p>Vendredi 24 Novembre 2017</p>		<p>Signature</p>	

- Ordre des Architectes - n° National
S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code
APE - NAF 742 A -



FACADE PRINCIPALE

6,00



FACADE POSTERIEURE



Terre Neuve Énergies
 - 213, Cours Victor Hugo -
 33323 Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction
 d'un Parc Photovoltaïque

Commune de
 Marigny
 - 79360 -

PLAN N°2

Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)

Ech. 1/50°

Poste Onduleur

SARL D ARCHITECTURE

KRZAN
 MA
 T
 R
 I
 E
 R
 I
 E
 D
 O
 C
 U
 M
 E
 N
 T
 A
 I
 R
 E

9 rue du Général de Gaulle
 33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
 Fax 05 57 25 26 43
 cedric.krzan@wanadoo.fr

- Ordre des Architectes - n° National
 S06024 - n° Régional S318 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code
 APE - NAF 742 A -



Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo - 33323
Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Marigny
- 79360 -

Table fixe

Détails

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Plan d'un Tracker Ech. 1/100°

Façades d'un Tracker Ech. 1/100°

SARL D ARCHITECTURE
KRZAN MAR
ARCHITECTURE
RI ET E
DCT O E
UD V P
RL E G

9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

- Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.



7.43

14.88

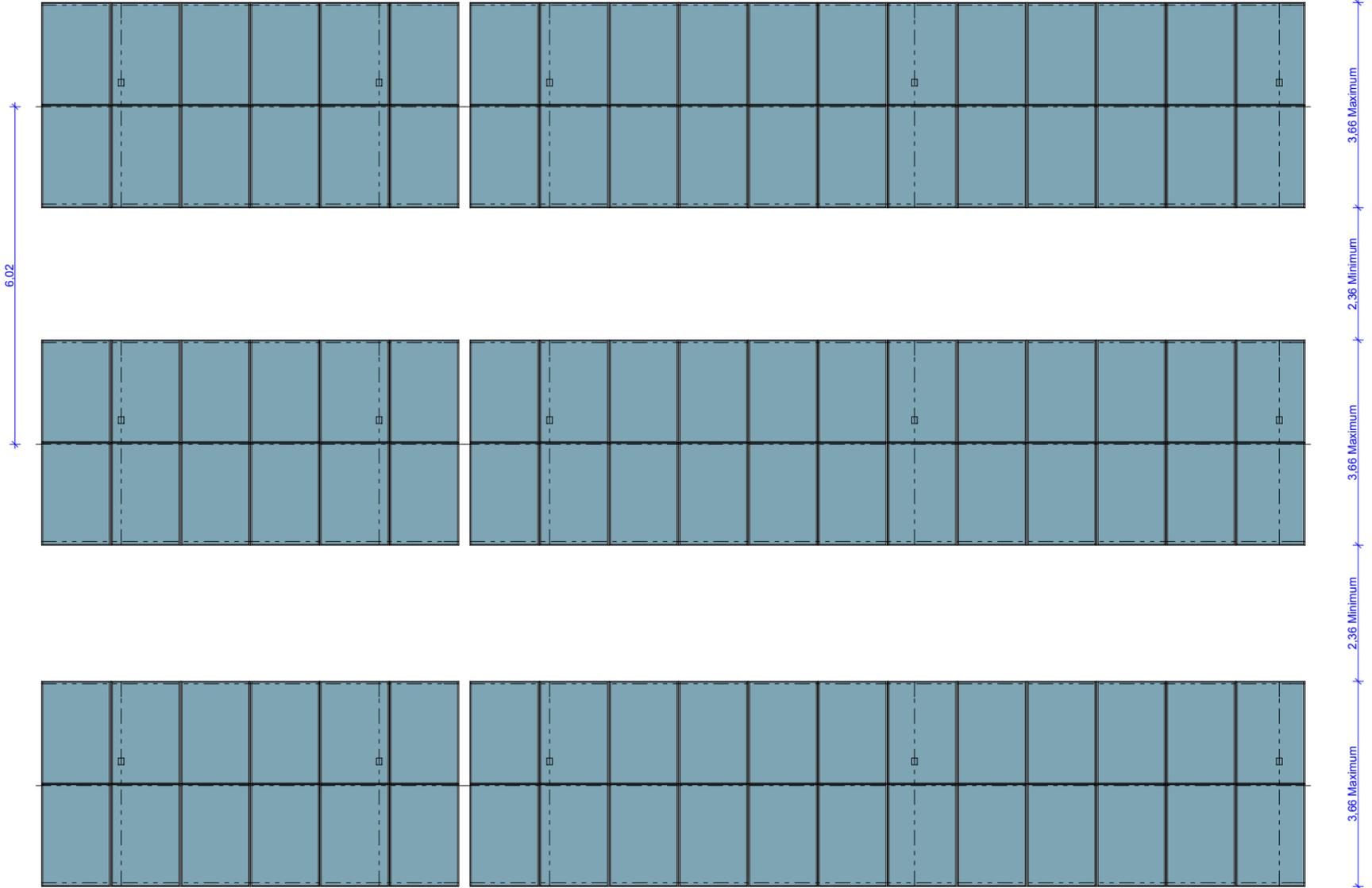


Table constituée
de 12 modules.

Table constituée
de 24 modules.

Vue en Plan



Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo - 33323
Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction
d'un Parc Photovoltaïque

Commune de
Marigny
- 79360 -

PLAN N°1

Rapport de reproduction env.: 1 : 1 (+/-0,5%)

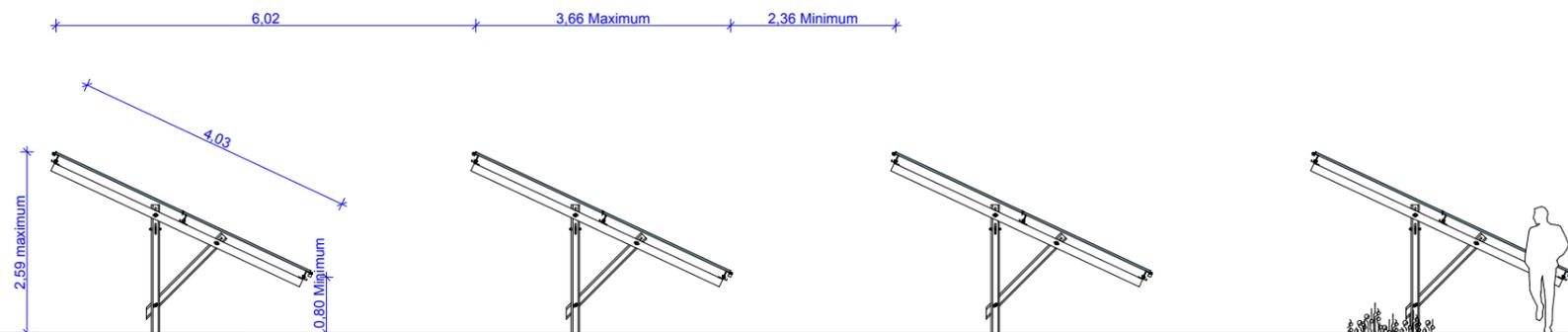
Ech. 1/100°

**Installations
Photovoltaïques**

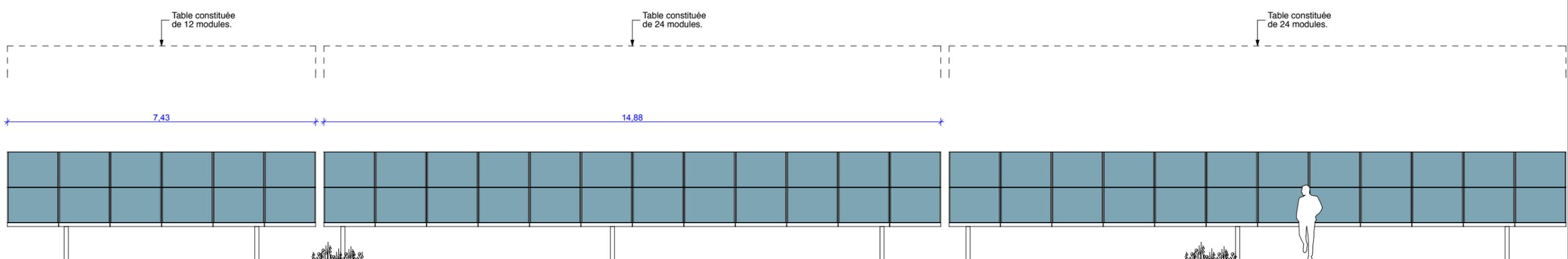


9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC
Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

Ordre des Architectes - n° National
506024 - n° Régional S318 -
RCS Libourne 413 720 194 - Code
APE - NAF 742 A -



Façade vue depuis l'Ouest



Façade vue depuis le Sud



TERRE NEUVE Énergies
 Terre Neuve Énergies
 - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles

DPC
 Projet dessiné en Octobre 2017
 Projet modifié le :
 Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction
 d'un Parc Photovoltaïque
 Commune de
 Marigny
 - 79360 -

PLAN N°2
 Rapport de reproduction env.: 1:1 (+/-0,5%)
 Ech.1/100°
Installations Photovoltaïques

SARL D ARCHITECTURE
KRZAN
 9 rue du Général de Gaulle
 33126 FRONSAC
 Tel 05 57 25 28 03
 Fax 05 57 25 26 43
 cedric.krzan@wanadoo.fr

Ordre des Architectes - n° National 806024 - n° Régional S318 -
 RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -



Terre Neuve Énergies
- 213, Cours Victor Hugo - 33323
Bègles

DPC

Projet dessiné en Octobre 2017

Projet modifié le :

Vendredi 24 Novembre 2017

Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque

Commune de Marigny
- 79360 -

04

Volet Paysager

Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)

Notice paysagère

Photomontages permettant de visualiser
l'intégration du projet dans le site

SARL D ARCHITECTURE

KRZAN MA
RCHIT
RI ET
CTE
OE
UD
VRL
EG

9 rue du Général de Gaulle
33126 FRONSAC

Tel 05 57 25 28 03
Fax 05 57 25 26 43
cedric.krzan@wanadoo.fr

- Ordre des Architectes - n° National S06024 - n° Régional S318 -
- RCS Libourne 413 720 194 - Code APE - NAF 742 A -

Ce plan est la propriété de la SARL d'Architecture KRZAN et des Maîtres d'œuvre D. KRZAN & C. KRZAN, il ne pourra être reproduit ou communiqué à des tiers sans leurs autorisations. Les Plans APS et les plans pour Permis de Construire ne pourront en aucun cas être utilisés comme plan d'exécution ni comme base de devis descriptif des travaux à réaliser. A défaut et fort de cet avertissement, il ne saurait engager la responsabilité des Maîtres d'œuvre d'autant plus que celui-ci est hors contrôle, coordination, direction, surveillance des ouvrages réalisés.

Déontologiquement, les côtes doivent être logiquement calculées et non mesurées directement sur les plans.

Projet de réhabilitation : Les côtes sont données à titre indicatif, sans engagement compte tenu que les aplombs et les alignements concernent une enveloppe de murs anciens. Elles pourront être modifiées ou adaptées compte tenu des conditions de mise en œuvre.

L'entrepreneur est tenu de vérifier les côtes. Les bois de charpente et parquets devront être traités à l'aide d'un produit insecticide de qualité très durable agréé par le centre technique du bois. Les traitements et peintures des Locaux Viticoles ne devront pas contenir de pentachlorophénol ni de produits nocifs pour les vins. Les entrepreneurs de maçonnerie, de chauffage central ou électrique, de charpente métallique, etc sont tenus de faire faire une étude par un Ingénieur (béton, métal etc...) de leur choix et de la présenter à la Sarl d'Architecture KRZAN après acceptation de leurs devis.

NOTICE DESCRIPTIVE DE L'OPERATION
 Établie d'après l'article R*431-8 du code de l'Urbanisme

Le projet de parc photovoltaïque est situé sur la commune de Marigny - 79360- dans le département des Deux-Sèvres.

L'objet de la présente demande de permis de construire concerne la société Terre Neuve Énergies.

La commune de Marigny dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en février 2013. Le projet de parc photovoltaïque est compatible avec ce document d'urbanisme en vigueur. En effet d'après le zonage de ce PLU, le projet est intégralement compris dans une zone « Ue er ». Cette zone est définie en ces termes : « Urbain entreprise énergies renouvelables ». Il s'inscrit sur une volonté de la commune de revaloriser dans une logique de développement durable un espace anciennement occupé par l'OTAN comme zone de stockage de munitions.

Parcelles concernées par le projet :

Section	Parcelle	Adresse
D	281	Terre Neuve 79360 MARIGNY
D	285	Terre Neuve 79360 MARIGNY

Le projet de parc photovoltaïque est soumis au Code de l'Urbanisme et plus précisément aux articles L421-1 et suivants, R 421-1 et suivants.

1° État initial du terrain et de ses abords, des constructions, de la végétation et des éléments paysagers existants

Le terrain existant est un terrain globalement plat, constitué d'une plateforme goudronnée. Il se situe au cœur de la forêt de Chizé et est bordé de tous côtés par des haies et des friches arbustives qui limitent sa perception depuis ses abords. Le terrain est voisin d'un petit camping municipal au sud et d'une exploitation agricole au nord.

Les paysages de l'aire du projet ne sont pas sensibles au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque, du fait de la planéité de la topographie et de la localisation du projet dans la forêt de Chizé qui forme un masque visuel permanent.

Le site est accessible par la route départementale RD1 puis partage sa voie d'accès (la voie communale n°41), avec le camping de Terre Neuve.

2° Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages

a) Aménagement du terrain, modifications et suppressions

Le projet de parc photovoltaïque s'est attaché à limiter l'impact visuel de l'installation et à veiller à son intégration dans son environnement. A l'est de la plateforme, il y aura un maintien de l'entretien actuel sur la pelouse : une fauche annuelle. Les zones de fourrés sont également

maintenues, seuls les grands arbres sont abattus pour éviter la fermeture du milieu. Un débroussaillage complet sur 50m à l'est et un entretien par une fauche tardive annuelle seront également mis en place. En plus de lutter contre les incendies, cette mesure permet de valoriser un habitat de pelouse calcicole. A l'est au-delà des 50m, un gyrobroyage alterné permettra de contenir la végétation, tout en préservant des fourrés pour l'avifaune.

Le système d'ancrage au sol des structures consistera en une fixation par vis ou platines. Le choix sera fait suite aux sondages géotechniques.

b) Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles

Le projet consiste essentiellement en l'installation de panneaux photovoltaïques et des aménagements associés. Seules quelques constructions, des locaux techniques (poste de transformation et poste de livraison), sont implantés pour permettre l'exploitation du site.

Le poste de livraison sera implanté à l'ouest du site et sera positionné à l'extérieur de la clôture. Il est également à l'emplacement des organes de coupure d'urgence de l'installation photovoltaïque en cas d'intervention des services de secours. C'est pourquoi il est accessible depuis l'extérieur de l'installation.

Le poste de transformation sera implanté à proximité du poste de livraison à l'intérieur de la clôture.

c) Traitement des constructions, clôtures, végétation et aménagements situés en limites de terrain

Le parc photovoltaïque est ceint par une clôture de 2.0 m de hauteur. Elle préservera l'intégrité des ouvrages contre les intrusions, dégradations et vols. Elle sera réalisée en panneaux de grillage soudé métallique teinte naturelle, à large maille. Elle sera posée sur des piquets en bois d'essence locale ou métalliques.

La finition de l'ensemble sera soignée, notamment sur les abords des postes (accès, sol). Le revêtement utilisé sera un granulats local.

Un portail métallique positionné au niveau de la clôture permettra l'accès au parc photovoltaïque. Il est situé à l'ouest du terrain au niveau du poste de livraison.

d) Matériaux et couleurs des constructions

Le poste de livraison sera de type préfabriqué en maçonnerie. Ses façades seront habillées d'un enduit de couleur sombre (RAL 7016), pour plus de discrétion et pour faciliter son intégration dans le paysage local.

Le poste de transformation, sera de type conteneur préfabriqué, en maçonnerie ou en kit à assembler.

Le parc photovoltaïque sera composé de modules assemblés sur des structures métalliques pour constituer une table. Cette table est installée sur un support en acier.

e) traitement des espaces libres, plantations à conserver et à créer.

Le projet de parc photovoltaïque s'est attaché à conserver la richesse de la haie paysagère. La hauteur de celle-ci sera limitée à 3m maximum pour éviter la perte de production due à l'ombrage. Au nord de la plateforme, les fourrés arbustifs seront conservés pour faire office de masque entre la parcelle agricole et le projet.

f) Organisation et aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

Le site est accessible depuis la Route départementale n°1, puis par la voie communale n°1 et enfin par un chemin d'accès privé d'une largeur de 5m.

Ce chemin d'accès à l'ouest de la parcelle sera renforcé si nécessaire pour permettre l'accès au parc.

Le site étant constitué d'une plateforme goudronnée, il n'y a pas de nécessité à créer des voiries à l'intérieur du site. Les distances entre la clôture et les premières tables PV sont conformes aux largeurs de voies de circulation préconisées par le SDIS.

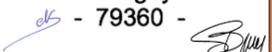
Si besoin, un renforcement de la plateforme sera réalisé.

Le parc photovoltaïque ne nécessite pas la présence de personnel permanent, car il est supervisé et surveillé à distance. Les téléopérateurs déclenchent des interventions selon les désordres constatés. L'ouvrage fait l'objet d'une maintenance préventive régulière (1 à 2 fois par an).



SARL D ARCHITECTURE
KRZAN
 33126 FRONSAC
 05 57 25 28 03
 05 57 25 26 43
 cedric.krzan@wanadoo.fr



 TERRE NEUVE Énergies Terre Neuve Énergies - 213, Cours Victor Hugo - 33323 Bègles	DPC Projet dessiné en Octobre 2017	Projet de Construction d'un Parc Photovoltaïque Commune de Marigny - 79360 -	PLAN N°1 Rapport de reproduction env.: 1 :1 (+/-0,5%)	SARL D ARCHITECTURE KRZAN 9 rue du Général de Gaulle 33126 FRONSAC Tel 05 57 25 28 03 Fax 05 57 25 26 43 cedric.krzan@wanadoo.fr
	Projet modifié le :		Vue aeriene avec implantation	
	Vendredi 24 Novembre 2017			

- Ordre des Architectes - n° National
 S06024 - n° Régional S318 -
 - RCS Libourne 413 720 194 - Code
 APE - NAF 742 A -